



PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Saint Martin d'Arberoue s'est réuni le 21 juillet à 20h00 sous la présidence de Monsieur Antton LARRABURU, Maire.

Présents : POCHELU Bernadette, ARMENDARIZ Alain, MIRANDE Mathias, APHECETCHE Alain, HARISMENDY Emmanuelle, LADEUX Jean-Pierre, POCHELU Didier, MINONDO Mirentxu, BORDARRAMPE Xalbat, CHABAGNO Inès.

Secrétaire de séance : HARISMENDY Emmanuelle

Début de séance : 20h00

Ordre du jour

- Recrutement d'un agent en Emploi d'Avenir
- Voirie 2015
- Modification des statuts du Syndicat d'assainissement Adour Ursuia
- Règlement intérieur et tarif de la salle Bil Etxea
- Sujets divers

Recrutement d'un agent en Emploi d'Avenir

Suite aux non renouvellement des contrats aidés des deux agents de l'école, la Commune doit recruter un nouvel agent. Cet agent sera recruté en contrat d'Emploi d'Avenir pour un an, renouvelable 2 fois, avec des heures de formation à assurer en parallèle des heures à effectuer en collectivité.

Cet agent assurera des missions d'ATSEM ainsi que l'entretien des locaux communaux.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la création d'un poste d'ATSEM dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir » pour une durée hebdomadaire de travail de 35h, à compter du 1^{er} décembre 2015.

Voirie 2015

Le Maire rappelle que, lors du programme voirie 2014 de la Commune de SAINT ESTEBEN, pour des raisons d'organisation, cette dernière avait pris à sa charge la réfection de la voie communale menant jusqu'à chez Mr ITHURBURU Jakes.

Afin de procéder au remboursement, la Commune de SAINT ESTEBEN et la Commune de SAINT MARTIN D'ARBEROUE doivent signer une convention.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signer une convention avec la Commune de SAINT ESTEBEN pour le remboursement des frais.

Modification des statuts du Syndicat d'assainissement Adour Ursuia

Suite à différents changements des compétences du Syndicat Adour Ursuia, les statuts doivent être modifiés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Adour Ursuia.

Règlement intérieur et tarifs de la salle Bil Etxea

Suite à une forte demande de location de la salle Bil Etxea, un règlement intérieur a été rédigé et les tarifs ont été réactualisés comme suit :

Pour les associations du village : gratuit / si billetterie : entrée gratuite pour les villageois ou forfait de 80€.

Pour les associations extérieures : forfait de 160€.

Pour les villageois : 80€ pour les repas

40€ pour les apéritifs

40€ pour les soirées

Pour les personnes extérieures : 160€ pour les repas et 80€ pour les apéritifs.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur et les tarifs cités ci-dessus.

Sujets divers

Information sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Selon un calendrier envisagé, la Communauté de Communes du Pays d'Hasparren prévoit, lors d'une séance du Conseil Communautaire en fin d'année 2015, de s'engager dans une procédure d'élaboration d'un PLUi.

- Comptabilité :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la régularisation d'une écriture comptable de l'année 2014.

-Augmentation du temps de travail d'un agent titulaire :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'augmentation du temps de travail d'un agent d'animation de 2^{ème} classe.

-Recrutement d'un agent non titulaire :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour le service de cantine du midi d'une durée de travail hebdomadaire de 4h à compter du 1^{er} septembre 2015 jusqu'au 31 août 2016.

-Information sur la gouvernance Pays Basque :

En fin d'année, le Préfet demandera aux conseillers municipaux de se positionner sur la gouvernance du Pays Basque.

-Achat du lot n°6 lotissement Jaureguia :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la vente du lot n°6 à Mr et Mme MIREMONT Hervé.

Fin de la séance : 22h30